



L'Echo Blanc-Bourgeois

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

Site de la Commune : www.mairie-bourgblanc.fr

☎ 02 98 84 58 13 Courriel : mairie@bourg-blanc.fr

Pour toute parution dans l'écho : echo@bourg-blanc.fr

Horaires de la mairie : du lundi au jeudi : 8 H 30 à 12 H & 13 H 30 à 17 H 30, vendredi : 8 H 30 à 12 H & 13 H 30 à 17 H, samedi 9 H à 12 H.

Horaires de l'agence postale communale : du lundi au vendredi : de 8 H 30 à 12 H, le samedi de 9 H à 12 H.

Vie municipale - Buhez ar gomun

Médecin : 15

Sapeurs Pompiers : 18 ou portable 112

Gendarmerie : 17 ou 02 98 40 41 05

Permanences des Élus

• **Bernard GIBERGUES (Maire)**

Jeudi de 14 H à 16 H & le samedi de 9 H 30 à 11 H 30 sur RDV.

• **Stéphane BERGOT (urbanisme & aménagement urbain)**

Jeudi de 14 H à 16 H sur RDV.
urbanisme.bourgblanc@orange.fr

• **Marie-Françoise MITH (associations, culture, tourisme, fleurissement, patrimoine)** : Mardi de 10 H à 12 H sur RDV.
asso.bourgblanc@orange.fr

• **Claude HABASQUE (bâtiments, travaux, sport)** Vendredi de 16 H à 18 H (sur RDV à partir de 17 H).
travaux.bourgblanc@orange.fr

• **Sandra LE MESTRE (vie scolaire, finances)** : Jeudi de 14 H à 16 H sur RDV
ecoles.bourgblanc@orange.fr

• **Hervé MARCHADOUR (aménagement rural, réseaux, environnement)** : Samedi de 9 H 30 à 10 H 30 et de 10 H 30 à 11 H 30 sur RDV.
voirie.bourgblanc@orange.fr

• **Evelyne PAGE (action sociale, personnes âgées)** : Samedi de 10 H à 12 H sur RDV.
evelyne.page@orange.fr

Mémento

• **Pharmacie de garde** ☎ 32 37

• **Cabinets infirmiers :**

QUINTRIC / MASSON ☎ 06 08 91 21 97

PAUBET / DUDEY / TOURNELLEC

☎ 02 98 84 57 17

CAM / HUCHET ☎ 06 84 48 13 91

• **Taxi de l'Iroise :**

☎ 02 98 84 50 63 / 06 80 06 17 00

• **ALSH** ☎ 09 64 44 10 48.

• **Halte-garderie "Petit Ours & Compagnie"**

☎ 02 98 84 46 05. halte-petitours@orange.fr

• **Médiathèque** ☎ 02 98 84 54 42.

• **Astreinte eau / assainissement CCPA**

☎ 06 08 41 49 75

Services municipaux. Le cimetière est ouvert. Les services administratifs sont assurés aux horaires habituels. Les services techniques continuent d'assurer leurs missions. L'agence postale reste accessible tous les matins. La halte-garderie et l'accueil de loisirs restent ouverts également. L'accès au lac est autorisé aux personnes habitant dans un rayon d'un kilomètre. Toutes les aires de jeux et installations sportives et culturelles sont fermées. Les locations de matériel sont suspendues. La médiathèque est également fermée (un drive est mis en place) ainsi que les lieux de culte (sauf obsèques).

Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics clos. Merci de le respecter.

Coronavirus : Registre communal réactivé pour les personnes fragiles. Face à l'évolution de l'épidémie de Coronavirus Covid-19, le CCAS renforce sa vigilance : les personnes fragiles et isolées, personnes âgées et personnes handicapées, peuvent, à leur demande ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif en mairie. Ces informations nous permettront, si besoin, d'organiser une veille et d'apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables. Contacter la mairie au 02 98 84 58 13 ou mairie@bourg-blanc.fr

DRIVE TEST PCR COVID 19 (derrière le local commercial communal rue de Brest). Horaires : mardi et jeudi de 13 H à 14 H (autres horaires possibles sur RDV) ☎ 06 08 91 21 97 / 06 84 48 13 91.

ENEDIS. Coupure de courant pour travaux à Pen an Néac'h **lundi 16 novembre** de 9 H à 12 H.

CCPA, Réseau d'eau. La vérification et les mesures de débits des poteaux incendie seront réalisées à compter du **23 novembre**. Ces vérifications pourront entraîner de légères perturbations sur le réseau comme une baisse momentanée de débit et une turbidité de l'eau. Merci de votre compréhension.



Médiathèque municipale. Le Drive sans rendez-vous « réservez et emportez ! » est remis en place. Après avoir reçu un mail ou un appel téléphonique pour vous prévenir que vos réservations sont disponibles, vous pourrez récupérer vos documents pendant les horaires d'ouverture du Drive. Horaires du drive : mardi : 16 H 30 - 19 H, mercredi : 10 H - 12 H et Samedi : 10 H - 12 H. La médiathèque propose également des Sacs-surprise : vous ne savez pas quoi emprunter ? Les bibliothécaires vous préparent une sélection de documents. Il suffit de contacter la médiathèque par téléphone ou mail et de préciser le type de document souhaité (bandes dessinées, romans, documentaires, revues, DVD, jeux de société...), le genre (policier, terroir, romance...) et pour les enfants, d'indiquer leur âge. Vous êtes prévenus quand le sac-surprise est prêt et vous pouvez passer le récupérer pendant l'ouverture du drive. Contact : 02 98 84 54 42 ou mediatheque-bourgblanc@orange.fr

Banque Alimentaire. La collecte nationale de la Banque Alimentaire aura lieu les **vendredi 27 et samedi 28 novembre** dans les supermarchés de Plabennec et Carrefour Express de Bourg-Blanc. Nous recherchons des personnes pour assurer des permanences d'environ une heure et demie durant ces deux jours. Inscription en mairie ou evelyne.page@orange.fr Merci.

Chez nous cette semaine - Amañ er sizhun

URBANISME : Déclarations préalables : - Marie ROUSSELET 6, rue Claude Monet : construction d'un mur de clôture. - Mme BOCLE et M. GUEVEL 4, rue Angela Duval : extension de l'habitation.

ETAT CIVIL : Décès : - Jeanne DARÉ née GALLIOU 14, place Sainte Barbe : 8 novembre. - Jacques LEMARCHAND 31, rue Saint-Yves : 8 novembre.

Le menu du petit écolier - Da zrebiñ d'ar sko-

Lundi 16 novembre : Petit friand, Filet de poisson / fondue de poireaux (bio) / blé, Crème au chocolat (bio). **Mardi 17 novembre** : Crème de butternut, Lentilles / saucisses*, Fruit (bio). **Jeudi 19 novembre** : Concombres au fromage blanc, Poulet basquaise / frites, Yaourt (bio). **Vendredi 20 novembre** : Salade verte (bio) et dés d'emmental, Chili végétarien, Banane. * viande locale

Informations - Keleier

Paroisse. ☎ 02 98 40 89 79 Plabennec. Maison Paroissiale de Plabennec fermée mais les messages seront pris en compte dès que possible. Secours catholique : 5 rue Auguste le Faux, Plabennec, ☎ 02 90 82 59 53. Aucune messe ne sera publiquement célébrée. Il faudra suivre les messes télévisées ou radiodiffusées. Pas de messe sur le site de la paroisse mais, chaque jour, les prêtres célèbrent la messe en communion avec les fidèles et leurs défunts. Les mariages et baptêmes sont reportés. Le sacrement des malades peut être célébré : 02 98 83 00 43 / 06 72 73 33 05 ou cure@ndfolgoet.fr. Sacrement du Pardon : prendre contact, en priorité, avec les pères de la Salette au presbytère du Folgoët au 02 98 83 00 61. Les célébrations d'obsèques seront toutes présidées par un prêtre de la paroisse mais limitées à 30 personnes maximum. L'église de Bourg-Blanc sera ouverte le matin de 9 H à 12 H dans la mesure du possible. Une newsletter sera diffusée. Si vous souhaitez la recevoir, envoyez un mail à cavarecm29@gmail.com. Un relais de prière paroissial est en place : www.ndfolgoet.fr/confinement ou 07 68 32 69 08. **15 novembre** : dimanche du Secours Catholique et journée mondiale des pauvres. N'oubliez pas votre don. Quête & Denier de l'église : vous pouvez verser votre obole dès maintenant, sur le site du diocèse de Quimper & Léon.

Relais Parents Assistants Maternels. Le relais reste ouvert pour des entretiens physiques, lorsque les démarches ne peuvent se faire à distance. Les parents et / ou les assistants maternels devront alors se munir d'une attestation de déplacement pour se rendre dans un service public. L'accueil se fera à la Maison de l'Enfance de Plabennec. Également, les « rassemblements de professionnels et d'enfants » seront pour le moment, proposés sous forme de « matinées libres » dans la salle de jeux de la maison de l'enfance de Plabennec dans le respect des gestes barrières. Accueil d'un assistant maternel et les enfants qu'il accueille, accompagnés d'une animatrice du relais. Les horaires du relais : lundi 9 H - 16 H, mardi 9 H - 18 H 30, mercredi 9 H - 17 H 15, jeudi 9 H - 18 H 30, vendredi 9 H - 16 H. ☎ 02.98.36.83.42.

ADMR des 2 Abers. Malgré la crise sanitaire et le confinement, L'ADMR des 2 Abers continue ses interventions aux domiciles des personnes. Les salariés sont munis d'équipement de protection individuel. N'hésitez pas à nous contacter ! ☎ 02 98 04 87 41.

Restos du Cœur de Lannilis. Prochaines distributions **mardi 24 et jeudi 26 novembre** de 13 H 45 à 16 H, puis toutes les semaines. Les inscriptions auront lieu aux mêmes dates de 9 H à 11 H 30. Les personnes désirant bénéficier de l'aide alimentaire des Restos du Cœur devront se présenter, à cette date et aux heures indiquées ci-dessus, munis d'une pièce d'identité ainsi que des justificatifs originaux de leurs ressources et de leurs charges. Restos du Cœur de Lannilis, 2 allée Verte ☎ 09 62 13 99 14, mail : restoducœur.lannilis@orange.fr

Conciliateur de justice. Les permanences physiques du conciliateur de justice en mairie de Plouvien sont suspendues. Pour autant, les conciliateurs peuvent être saisis par courriel : jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr ou sur le site « conciliateur.fr »



INFORMATIONS CCPA

(voir les modalités d'ouvertures des services communautaires en page suivante)

Ordures ménagères. Prochains ramassages **lundi 23 ou jeudi 25 novembre** (en raison du jour férié) suivant votre secteur. Pour les problèmes d'ordures ménagères, vous pouvez contacter le 02 98 84 40 35 ou envoyer un mail à collectes@pays-des-abers.fr

Déchetterie. Horaires déchetterie de Primel à Bourg-Blanc : le mardi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H, le vendredi de 14 H à 18 H, et le samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H. **Déchetterie de Penvern à Plabennec** : - du lundi au samedi 9 H / 12 H et 14 H / 18 H. **Déchetterie de Ménez-Bras à Lannilis** : du lundi au samedi 9 H / 12 H et 14 H / 18 H sauf mercredi. Plus d'information au 02 98 37 66 00 ou par mail à accueil@pays-des-abers.fr
Les dépôts sauvages sont interdits sous peine de poursuites.

Maison de l'Emploi. ☎ 02 90 85 30 12 - Mail : accueil.emploi@pays-des-abers.fr

L'Office de Tourisme du Pays des Abers est actuellement fermé et confiné. L'équipe reste à votre écoute et est joignable du lundi au vendredi au 02 98 04 05 43 ou par mail office@abers-tourisme.com Prenez soin de vous !

11^{èmes} Trophées des Entreprises. Ouverts à toutes les entreprises implantées ou ayant une activité sur les Communautés de Communes du Pays des Abers, du Pays de Lesneven et du Pays d'Iroise. Possibilité de concourir dans une ou plusieurs des 4 catégories : la jeune entreprise, la responsabilité sociétale de l'entreprise, l'entreprise innovante / en développement, la transmission d'entreprise. Dossier à retirer sur simple demande au 06 84 39 57 62 ou sur www.celia.entreprises.fr Un film promotionnel à gagner pour l'entreprise de l'année et des reportages photos.

Petites annonces - Commerces - Professions libérales

PERMANENCES VACCINATION GRIPPALE

- **Cabinet infirmier PAUBET - DUDEY** : Permanence les mardis et jeudis de 16 H à 16 H 30 jusqu'au 1^{er} décembre.
- **Cabinet CAM - HUCHET** : permanence les lundis, mercredis et vendredis de 11 H 30 à 12 H.
- **Cabinet infirmier QUINTRIC - MASSON** : Permanence tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 H à 12 H.

LA CAVERNE DE MERLIN. Nous vous préparons ce vendredi midi un véritable Baeckeofe « potée boulangère » alsacien cuit dans notre four à bois. Il est composé de pommes de terre, carottes et poireaux, avec 3 viandes (porc, bœuf et veau) marinées au vin blanc. Venez découvrir ce succulent plat de saison. Pensez à réserver aussi votre foie gras aux épices de Noël pour le **15 décembre** au plus tard, 37€50 les 500 grammes. (Foie gras de canard français). A partir de vendredi soir une pizza est de retour, la « saveur d'automne » garnie de champignons forestiers, de noix et de foie gras maison, 10 € 50. A venir retirer au restaurant ou livrée chez vous. Tel 02 98 84 57 54.

CARREFOUR EXPRESS organise un concours de dessins de Noël pour enfants. Si vous voulez participer merci de déposer vos dessins au magasin en indiquant au dos le nom de votre enfant, l'âge et un numéro de téléphone. Concours jusqu'au 30 novembre. Pour plus d'information merci de nous contacter au magasin au 02 98 84 56 26.

VIDE MAISON ➤ 6, rue du Château d'eau **jusqu'au 28 décembre** (avant 11 H et après 15 H).



GSY Football. Dimanche 15 novembre, n'oubliez pas : dimanche les GSY, à partir de 10 H 30, vont vous livrer à domicile le couscous que vous avez commandé. Pour ceux qui n'ont pas pu payer, prévoir le règlement (si par chèque, mettre à l'ordre des GSY). Merci d'avance. Pour tout renseignement supplémentaire : Valérie LE SAINT 06 83 51 49 90. Sur le site du club, vous pouvez découvrir le programme de mise en forme pour l'école de foot et le groupement, il a été mis en place par les éducateurs ainsi que le coup de projecteur qui illuminera nos bénévoles tout au long du confinement : <https://g-s-y-bourg-blanc.footeo.com/actualite/2020/11/01/programme-de-mise-forme.html>

Retrouvez les mesures applicables à la pratique sportive jusqu'au 1er Décembre 2020. Prenez soin de vous. Sportivement.
<http://swll.to/mesures-sports>

livre comme l'air...

PLOUVIEN
BOURG-BLANC | MEDIA
THEQUES

RETOUR DU DRIVE à la Médiathèque de Bourg-Blanc

Dès le
10 Novembre
Réservez
et Emportez !

**Sans RDV: Réservez en ligne et venez
chercher vos documents dans votre
médiathèque !**

**Médiathèque, 1, place Claude et Marie Chapalain
29 860 Bourg-Blanc - Tél : 02 98 84 54 42
mediatheque-bourgblanc@orange.fr**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnement.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le :

à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

CONFINEMENT [EN VIGUEUR DEPUIS LE 30 OCTOBRE 2020]

MESURES APPLICABLES SUR LE PAYS DES ABERS,

venant en précision des mesures gouvernementales

INFOS
COVID-19



OUVERTS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC*

- > L'accueil de l'hôtel de communauté et des services [déplacement pour un motif impérieux]
- > Le guichet unique (facturation eau & assainissement, déchets)
- > Les déchèteries [port du masque obligatoire]
- > La collecte des déchets
- > Le service de mouillage de l'Aber Benoît
- > Le centre technique
- > La maison de l'emploi - sur rendez-vous le matin et par téléphone l'après-midi
- > La mission locale - sur rendez-vous uniquement
- > Le service du SPANC

FERMÉS AU PUBLIC*

- > L'office du tourisme du Pays des Abers
- > La piscine intercommunale Spadium Abers-Lesneven

*Les horaires et les modalités d'accueil du public de la CCPA sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la pandémie et des restrictions fixées par les autorités

Le 4 novembre 2020



WWW.GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

WWW.PAYS-DES-ABERS.FR